

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2020
 DÉLIBÉRATION N° 4

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
 2020 ET DE LA REGION PACA

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D.2312-3 ;
 Vu le budget de l'Ecole supérieure d'art,
 Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Considérant le projet proposé en décembre 2019 pour solliciter une demande de subvention d'investissement au titre des structures de création, de production et de développement culturel,

Considérant le besoin réel de l'établissement en matière de parc informatique ;
 Considérant le développement de la formation hybride au sein de l'ESAA ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du projet proposé par la direction de l'établissement et des demandes de subventions à venir auprès de l'Etat et des collectivités publiques partenaires ;

Membres	.
Présents	18
<i>Votants</i>	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Le Président de l'EPCC

Damien Malinas

